

FORMATION INITIALE

Premiers Secours en Equipe

de Niveau 2

PSE 2



28 heures
CAEN



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

Le titulaire du diplôme du Premiers Secours en Equipe de niveau 2 confère le titre de chef d'équipier secouriste (sauveteur terrestre). Celui-ci doit être capable d'apporter les gestes de premiers de secours aux publics en difficulté (situation d'accident diverse).

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme initial : diplôme National du Ministère de l'Intérieur correspondant au niveau IV de la Sécurité Civile (diplômes de formations secouriste).

Les modalités de préparation et déroulement sont définies dans les textes du décret 91-834 du 30 août 1991 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000356365/2018-09-09/>

METIER VISÉ

Exercer la profession d'équipier secouriste. Cette formation s'adresse à tous ceux qui veulent devenir secouriste, qui veulent exercer une activité où ils seront amenés à porter secours : sauveteur en mer sur les postes de secours, nageur sauveteur dans les piscines municipales ou privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs, maîtres-nageurs, plongeurs, pompiers professionnels ou volontaires, mais également au grand public.



PUBLICS ET PRÉREQUIS

1 - Pré-requis
à l'entrée en formation

2 - Positionnement

3 - Entrée en formation

4 - Pré-requis de présentation à
l'examen

1 - PRÉREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

La formation initiale PSE 2 est ouverte à toute personne qui désire avoir une activité au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile et titulaire du PSE 1 à jour.
Aucun autre pré-requis n'est nécessaire.

2 - POSITIONNEMENT

Le positionnement se fait via le dossier d'inscription.

3 - ENTRÉE EN FORMATION

Ne peut se faire qu'après réception du dossier d'inscription et règlement de la formation.

4 - PRÉREQUIS DE PRÉSENTATION A L'EXAMEN

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être titulaire du PSE 1 à jour.

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 Caen Tel : 02.31.75.04.19
SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z Déclaration Préalable : 251401188814A
Site internet ERFAN : www.erfannormandie.com Email : erfan@erfannormandie.com
Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

La formation initiale PSE 2 s'étale sur 28 heures soit sur 4 jours.

Le PSE 2 définit les conduites à tenir et les techniques de premiers secours à effectuer en équipe, ainsi que les différents schémas généraux de l'action de secours à appliquer lors des opérations de surveillance, de sécurité ou de sauvetage.

Le futur secouriste est formé et entraîné à la prise en charge en équipe de personnes victimes d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

LES COMPÉTENCES VISÉES

1. Être capable de prévenir les risques.
2. Être capable d'assurer sa propre sécurité et celles des autres.
3. Être capable d'agir face à un accident avec ou sans matériel en équipe.
4. Être capable d'agir face à une détresse vitale avec ou sans matériel ou en équipe.
5. Être capable de porter secours et assistance aux personnes en danger en équipe.
6. Être capable de gérer une équipe de secouriste.
7. Être capable de transmettre un bilan.

LE PROGRAMME

La formation initiale PSE 2 se découpe en 11 grandes thématiques à voir :

Thème 1 : L'équipier secouriste.

Thème 2 : Hygiène et asepsie.

Thème 3 : Les bilans.

Thème 4 : Les atteintes liées aux circonstances.

Thème 5 : Les affections spécifiques.

Thème 6 : Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels.

Thème 7 : Les pansements et les bandages.

Thème 8 : Les immobilisations.

Thème 9 : Les relevages.

Thème 10 : Les brancardages et le transport.

Thème 11 : Les situations avec de multiples victimes.

La formation est découpée en unités d'enseignement et de compétence avec des objectifs et sous-objectifs à valider.

Le référentiel de la formation est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie sous-traite la formation PSE 2 auprès d'association agréée de sécurité civile à savoir les antennes départementales du Calvados et de l'Eure de la F.F.S.S. (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) et l'antenne départementale du Calvados de l'U.N.A.S.S. (Union Nationale des Associations de Sauveteurs Secouristes).

Ces organismes de formation disposant d'un agrément national ont été habilité par le Ministère de l'Intérieur pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
A définir	28h	/

Selon la demande, 1 session de formation par an avec un groupe de 6 stagiaires minimum

DÉCOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	28 HEURES
----------------------	-----------

Détails du parcours individualisé du candidat	Détresses vitales, malaises et maladies	7h
	Traumatismes, immobilisation	7h
	Relevage, brancardage et transport	7h
	Multi victimes, certifications et cas concrets	7h

HORAIRES DE FORMATION

Entre 9h et 17h sur quatre jours suivant les sessions de formation.

SESSIONS DE FORMATION

1 session de formation par an avec un groupe de 6 stagiaires minimum pour ouvrir celle-ci et limité à 16 stagiaires maximum.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Normandie - Péricentre 4 - 147 Rue de la Délivrande – Caen (14).

Tram: accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC.

Parking accessible derrière l'établissement près du château d'eau.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels**.
La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Les formateurs organisent des situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Exposés interactifs.
2. Etude de cas.
3. Démonstrations pratiques.
4. Ateliers d'apprentissage des gestes.
5. Simulations.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire au situation type (salle, cage d'escalier, extérieur, etc).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes en situation de handicap.
2. Vidéo projecteur.
3. Tableau papier.
4. Connexion internet.
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie.

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques - photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias - manuel pédagogique secourisme.



MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque journée de formation.
2. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer un entretien avec le coordonnateur ou avec les formateurs s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation du candidat au PSE 2 est réalisée tout au long de la formation.

Ce dernier est noté sur plusieurs gestes techniques et doit valider chacun d'entre eux.

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives blanches effectuées régulièrement afin de préparer les stagiaires au mieux à la réalité du terrain.

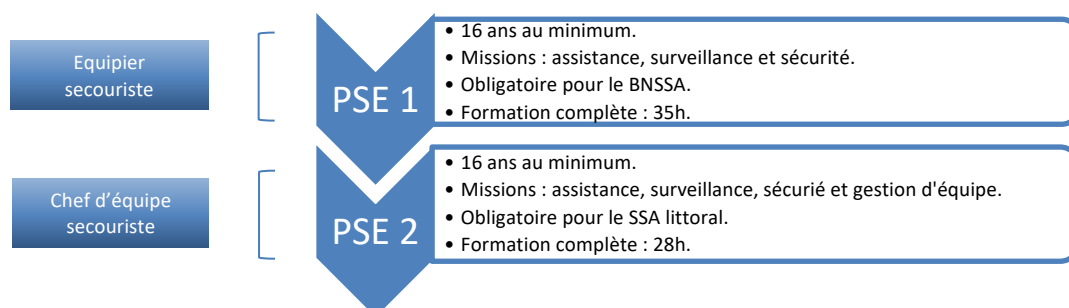
Un bilan est effectué en fin de formation afin de décider de la validation ou non du candidat.

Un certificat de compétences de secouriste (PSE 2) est délivré au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.



SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS



INFORMATION FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le maintien des aptitudes et compétences est vérifiée avant le 31 décembre de la chaque année suivant l'obtention du certificat de compétences PSE 2 ou la délivrance du précédent certificat de formation continue du PSE 2.

La formation continue annuelle PSE 2 est obligatoire pour conserver la validité du certificat.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Fédération Française de Natation.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **liste des médecins experts**.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.



€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
	Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
PSE 2	255 €	0 €	40 €	295 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@ffnnormandie.com
2. par téléphone au : 02.31.75.04.19

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- x [Contrat d'apprentissage](#)
- x [Contrat de professionnalisation](#)
- x [CPF / CEC](#)
- x [CPF de Transition Professionnelle](#)
- x [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- x [PEC Sésame](#)
- x PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- x [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement
- ✓ Carte atout (40 € formation)

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- x [CPF de transition professionnelle](#)
- x Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- x FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

- Tel : 02 31 75 04 19
- Courriel : erfan@ffnnormandie.com
- Ref. handicap : helene.legrandois@ffnnormandie.com



INDICATEURS DE RÉSULTATS / PSE2

SESSION	NOMBRE D'APPRENANTS	TAUX DE REUSSITE					TAUX D'ABANDON	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		GLOBAL	E1	E2	E3	E4			
2022-2023	12	100,00%					0,00%	100,00%	100,00%
2026- 2027	Session en cours								